

Chancellerie des universités de Paris

Prix solennel de Chancellerie en droit de la mer

APPEL A CANDIDATURES 2014

Chaque année, la Chancellerie des universités de Paris décerne des prix provenant des revenus de dons et de legs consentis à l'ancienne université de Paris. **Ces prix solennels dits "Prix de la Chancellerie des universités de Paris"** sont décernés dans les universités franciliennes et dans toute la France pour le prix Mariani / Aguirre-Basualdo en Droit de la mer.

Le prix Mariani / Aguirre-Basualdo, d'un montant de 10 000 €, s'adresse à un(e) étudiant(e) ayant soutenu au cours de l'année civile 2013 **dans une université française** une thèse de doctorat en droit de la mer. Il a pour finalité d'en récompenser l'excellence et la valeur universitaire et scientifique.

Les candidats téléchargent la notice de candidature sur le site Sorbonne.fr et adressent leur dossier à l'établissement où la thèse a été soutenue, lequel après examen, transmet fin mai 2014 à la Chancellerie les candidatures retenues –trois au maximum par prix. Aucune candidature spontanée auprès de Chancellerie des universités de Paris n'est acceptée.

Chaque dossier doit comprendre obligatoirement :

Deux CD Rom comprenant un exemplaire de la thèse complète. (La thèse au format papier n'est pas à joindre). Les CD Rom comprendront en un seul exemplaire et sans exception, les documents suivants à fournir, également, sous format papier.

Chaque exemplaire en format papier devra être présenté dans une chemise avec indiqué : le nom du candidat, de l'établissement et la discipline.

(une seule chemise comportera les deux CD Rom et les pièces ci-dessous accompagnées des documents demandés en cinq exemplaires.)

- une photo d'identité officielle au format jpeg qui apparaîtra, le cas échéant, sur le livret des lauréats,
- une photocopie de la pièce d'identité recto/verso ou passeport,
- la fiche d'inscription téléchargeable sur le site de la Sorbonne : www.sorbonne.fr, (pas d'écriture manuscrite).
- les coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du (des) directeur(s) de thèse,
- **cinq exemplaires** d'une lettre du candidat accompagnée de son curriculum vitae (avec OBLIGATOIREMENT ses coordonnées postales, électroniques et téléphoniques),
- **cinq exemplaires** d'un résumé très complet de la thèse en une vingtaine de pages,
- **cinq exemplaires** du rapport de soutenance, et de l'avis du directeur de thèse, et éventuellement des autres membres du jury,
- et **cinq exemplaires** de toutes notes d'appréciation sur le travail effectué.

Les candidatures sont soumises à un jury composé de personnalités issues du monde universitaire. La décision du jury sera connue **et les candidats informés en octobre 2014**. Le prix sera remis début décembre 2014 lors d'une cérémonie solennelle en Sorbonne où la présence du lauréat est obligatoire.

Afin de connaître la date limite de dépôt des dossiers de candidature, il conviendra de se renseigner au secrétariat des établissements concernés.

www.sorbonne.fr

**POUR
AFFICHAGE**

**Le Recteur de l'académie
Chancelier des universités
de Paris**

Paris, le 10 mars 2014

Affaire suivie par :
Patrice FRADET /
Nadia FERRANI-TABEUR
DAC
Patrice FRADET@ac-paris.fr
Nadia.ferrani-tabeur@ac-paris.fr
Tél : 01.40.46.21.20 / 17
Fax : 01.40.46.34.91

SIGNALÉ

Objet : Note d'information relative aux modalités d'attribution du prix solennel de Chancellerie en droit de la mer décerné au titre de l'année 2014.

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Chaque année la Chancellerie des universités de Paris décerne des prix provenant des revenus de dons et de legs consentis à l'ancienne Université de Paris.

Au titre de l'année 2014, 50 prix solennels dits "prix de la Chancellerie des universités de Paris" seront décernés à des étudiants ayant soutenu une thèse au cours de l'année 2013 dans les universités franciliennes,

et pour le prix Mariani / Aguirre-Basualdo, en droit de la mer, dans toutes les universités françaises dispensant cette discipline.

Ce prix, d'un montant de 10 000 €, a pour finalité de récompenser l'excellence et la valeur universitaire et scientifique d'une thèse de doctorat en droit de la mer soutenue au cours de l'année civile précédant l'année d'attribution.

Chaque établissement peut présenter trois candidatures au maximum.

Les propositions émanant des établissements seront soumises à un jury nommé par Monsieur le Recteur, Chancelier des universités de Paris. Les jurys pourront faire appel aux avis les plus autorisés et, s'ils le jugent nécessaire, organiser un entretien avec certains candidats dans le courant du mois de septembre.

Chaque dossier doit comprendre obligatoirement :

Deux CD Rom comprenant un exemplaire de la thèse complète. (La thèse au format papier n'est pas à joindre). Les CD Rom comprendront en un seul exemplaire et sans exception les documents suivants à fournir, également, sous format papier.

Chaque exemplaire en format papier devra être présenté dans une chemise avec indiqué : le nom du candidat, de l'établissement et la discipline.

(une seule chemise comportera les deux CD Rom et les pièces ci-dessous accompagnées des documents demandés en cinq exemplaires.)

- une photo d'identité de très bonne qualité, destinée à la publication du livret officiel des lauréats.
- une photocopie de la pièce d'identité recto/verso ou passeport,
- la fiche d'inscription téléchargeable sur le site de la Sorbonne : www.sorbonne.fr,
- les coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du (des) directeur(s) de thèse,
- **cinq exemplaires** d'une lettre du candidat accompagnée de son curriculum vitae (avec OBLIGATOIREMENT ses coordonnées postales, électroniques et téléphoniques),
- **cinq exemplaires** d'un résumé très complet de la thèse en une vingtaine de pages,
- **cinq exemplaires** du rapport de soutenance, et de l'avis du directeur de thèse, et éventuellement des autres membres du jury,
- et **cinq exemplaires** de toutes notes d'appréciation sur le travail effectué.

Pour l'année 2014, le calendrier est le suivant :

- la date d'envoi des dossiers à la Chancellerie des universités de Paris est fixée **au jeudi 22 mai 2014** au plus tard,
- l'étude des dossiers par les services de la Chancellerie et par les jurys est programmée du mois de juin au mois d'octobre 2014,
- dès que toutes les décisions des jurys sont connues, tous les candidats en sont informés par écrit.
- la remise des prix se tiendra début décembre 2014 en Sorbonne lors d'une cérémonie solennelle où la présence des lauréats est obligatoire.

En raison de l'importance que revêt l'attribution de ce prix pour les jeunes chercheurs, il est souhaitable d'assurer la plus large diffusion auprès des étudiants de l'appel à candidatures et de l'affiche joints à cette note d'information.

La transmission des dossiers à la Chancellerie des universités de Paris est fixée au **jeudi 22 mai 2014 au plus tard**.

L'appel à candidatures pour affichage est joint à ce document.
